

**Assemblée des délégués du SEPE
du 5 juin 2024**

LIEU	: Caveau chez Fleury, rue de l'Eglise 45, à Alle
DEBUT DE L'ASSEMBLEE	: 18h30
PRESIDENTE	: Mme Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais
SECRETAIRE	: Mme Marie-Françoise MAITRE
DELEGUES PRESENTS	: Mme Agnès SAVARY, Alle : MM. Paul CHOULAT, La Baroche Stéphane VOISARD, Cornol Léo BEURET, Courgenay Denis GATHERAT, Courtedoux Laurent PILLOUD en remplacement de Sylvain QUIQUEREZ, Grandfontaine Johan NICOULIN, Haute-Ajoie Xavier BRUNNER, Porrentruy

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Procès-verbal No 33 du 8 mars 2024 à Fontenais
3. Rapport du président de la commission
4. Passation des comptes 2023 :
 - a) Rapport de l'organe de contrôle
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
5. Modification du règlement relatif au statut du personnel de la Step de Porrentruy
 - a) Annexe I - Liste des fonctions
 - b) Article 88 - dispositions transitoires
6. Divers

1. Accueil

Mme Valérie Bourquard Voisard, Présidente, salue les participants ainsi que Mme Karine Génesta-Nagel, Maire de Alle.

Elle propose de supprimer le point 5. a) et b) de l'ordre du jour. La modification de ce règlement doit en effet être déposée 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée dans les communes, ce qui n'a pas été le cas. Aucune opposition n'est formulée.

2. Procès-verbal No 33 de l'assemblée du 8 mars 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

3. Rapport du Président de la commission

M. Michel Rotunno, Président de la commission, présente son rapport :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués et membres de la commission du SEPE,

Commission

La commission d'exploitation du SEPE s'est réunie à deux reprises depuis la dernière assemblée des délégués du 8 mars dernier.

La sous-commission d'exploitation s'est réunie de son côté à une reprise. Elle a examiné les différentes offres d'ingénieurs concernant trois objets d'assainissement ou de mise en conformité sur plusieurs ouvrages. Celles-ci ont été présentées à la commission qui a validé une partie des offres.

Fonctionnement de la STEP et des réseaux intercommunaux

L'Office de l'Environnement a transmis les analyses sur le fonctionnement de la STEP. Les résultats sont bons, malgré des charges hydrauliques élevées dues à la présence d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales.

Des analyses mensuelles sont effectuées afin de mesurer l'abattement des micropolluants dans l'eau. Les résultats correspondent aux prévisions et répondent aux exigences de l'office fédéral de l'environnement (OFEV). Le seuil de 80% d'abattement fixé par l'OFEV est respecté et même supérieur. La mise en œuvre de cette installation améliore fortement le traitement de l'eau et favorise un bon développement de l'écosystème dans l'Allaine.

Un problème sur le collecteur intercommunal entre Chevenez et Rocourt, vers le passage inférieur, a été constaté lors de fortes pluies. Des investigations réalisées par le bureau RWB sont en cours. Nous sommes dans l'attente d'informations sur les raisons de ce dysfonctionnement.

Collaborateurs

Comme évoqué lors de notre dernière réunion, un collaborateur est en arrêt maladie et son remplaçant est en arrêt accident non professionnel depuis quelques semaines. La situation est complexe et nous faisons de notre mieux pour pallier ces difficultés et trouver les ressources nécessaires.

Travaux en cours

Traitement des boues

Les travaux sont terminés sauf pour quelques détails, l'installation fonctionne à satisfaction. Le décompte final des travaux va nous parvenir pour fin juin 2024. Cependant, une projection financière montre un résultat qui est à +/- 10'000.- du crédit voté de 3,19 millions. Il faut rappeler que le montant du renchérissement pour cette opération est important, supérieur à CHF 100'000.-. Malgré cette mauvaise surprise, le crédit validé par les communes est respecté.

STEP – Travaux envisagés

Décanteur primaire – Extraction des boues

Une offre a été demandée au bureau RWB pour les prestations d'ingénieurs des phases 32 à 53 qui correspondent au projet d'exécution jusqu'à la réalisation des travaux. Cette offre a été jugée

trop onéreuse par la commission et a été refusée. Une explication de cette offre sera demandée au bureau et en parallèle une offre comparative sera demandée à un autre bureau.

Décanteur primaire – Réhabilitation du béton

Une offre a été adjugée au bureau Buchs & Plumey pour la réhabilitation des bétons du décanteur primaire. Les prestations de l'offre se concentrent sur la recherche et les solutions possibles à l'assainissement du couronnement des murs des décanteurs primaires. La principale difficulté recensée est de maintenir l'installation en fonction tout en réalisant l'assainissement des murs.

Le mandat va débuter dans les prochaines semaines.

Barrière de sécurité

Un mandat a été confié au bureau AMO Chapuis pour la mise en place de plusieurs mesures de sécurité. Ces aménagements serviront à la sécurité des employés de la STEP, mais également lors de visites et plus particulièrement lors de visites de groupe scolaire.

Le mandat est en cours et les premiers résultats devraient nous parvenir à la fin de l'été. Ce travail est réalisé en collaboration avec notre spécialiste en sécurité afin de répondre aux recommandations de la commission fédérale pour la sécurité dans les stations d'épuration.

Place de transbordement et couvert

Pour cet objet, un mandat a également été confié au bureau Voisard & Migy. Le mandat, au même titre que l'assainissement des murs du décanteur primaire, consiste à la recherche de solutions.

Le mandat va débuter dans les prochaines semaines.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement des études sur ces quatre objets lors de la prochaine assemblée des délégués qui se déroulera probablement en novembre 2024.

La construction des serres avait nécessité un emprunt lors de sa réalisation. L'échéance du solde de cet emprunt est arrivée à terme le 31.03.2024. Le compte épargne du SEPE est doté d'un montant supérieur à 1,5 millions, pour cette raison la commission a accepté le remboursement de cet emprunt.

La visite de la STEP, le 3 mai 2024, par les membres de la commission et de l'assemblée des délégués a été appréciée. Cette visite a permis de prendre conscience du travail effectué par les employés et de la complexité de la chaîne de traitement de l'eau. Je tiens à remercier les employés de la STEP pour la visite et toutes les explications sur les différentes phases de traitement.

Je vous remercie pour votre écoute et je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément.

M. Laurent Pilloud demande si le remboursement des serres a été pris sur les fonds propres, ce qui est le cas.

4. Passation des comptes 2023

La parole est donnée à la caissière, Mme Mary-José Broillet :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vous présente les comptes 2023 qui ont été préparés en collaboration avec le responsable de la step, Monsieur Crelier et le président, Monsieur Rotunno. Je remercie ces Messieurs pour leur aide et collaboration.

Pour ces comptes 2023, le montant des revenus s'élève à CHF 2'129'057.53 et le montant des charges à CHF 2'130'246.78 ce qui représente un excédent de charges de CHF 1'189.25, montant qui sera couvert par les fonds propres.

C'est une relativement « bonne » nouvelle, sachant que le budget 2023 prévoyait une perte de CHF 315'105.-.

Les comptes 2023 ont été révisés par Monsieur Godat de la Fiduciaire GNG Révision Sàrl les 25 et 26 avril 2024.

Passons maintenant à la présentation du détail du compte de résultats selon les fonctions.

Nous allons l'étudier chapitre par chapitre et je vous donnerai quelques précisions comptables sur différents postes, les renseignements complémentaires techniques seront donnés par MM. Crelier et Rotunno.

0119 Assemblée des délégués

Cette section comprend les jetons de présence des Assemblées des délégués, les convocations parues dans la feuille officielle, ainsi que la révision des comptes par la Fiduciaire GNG Révision Sàrl.

En 2023, il n'y a eu qu'une seule assemblée des délégués.

0121 Législatif et exécutif

Cette section comprend les indemnités et les frais de la commission et des sous-commissions.

Le produit de CHF 1'750.- correspond aux indemnités relatives aux séances de travail du président, pour la gestion des investissements.

En 2023, il n'y a eu que 3 séances de Commission.

0220 Service administratif

Dans cette section sont répertoriés les frais pour la gestion de la caisse, les charges informatiques administratives, ainsi que les prestations administratives facturées par la Municipalité de Porrentruy

7206 Exploitation

Concernant les traitements du personnel, en 2023 il a été nécessaire de recruter du personnel temporaire pour remplacer M. Joray. Des indemnités journalières de la SUVA ont été versées pour le règlement de ce cas de sinistre accident qui a duré de décembre 2022 à mai 2023.

Monsieur Mathieu Henry a été engagé depuis le 1^{er} juillet 2023 et Monsieur Heinz Joray a pris sa retraite le 31 octobre 2023.

7206.31011.02 à 7206.31011.04 – Produits de déphosphatation / Produits flocculants / Oxygène liquide

Ces 3 postes ont été inférieurs aux montants budgétés, suite à la négociation et la baisse des coûts des fournisseurs. La revente des produits de déphosphatation aux autres steps est comptabilisée dans le compte 7206.42501.00 - Vente de chlorosulfate de fer

7206.31119.00 - Matériel pour laboratoire

Ce poste est un peu plus élevé que le montant budgété, car il comprend également l'achat de réactifs pour les tests dans les autres steps, ces montants refacturés sont comptabilisés dans le compte 7206.42609.04 –

Prestations du SEPE dans les autres steps

7206.31130.00 – Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques

Un ordinateur portable a été nécessaire pour le système hydrique et la supervision de la modélisation.

7206.31200.00 – Approvisionnement en combustible

Il n'a pas été nécessaire d'acheter du mazout en 2023.

7206.31204.00 – Frais d'électricité

Les frais d'électricité en 2023 ont été moins élevés que le montant prévu lors du budget. Le kWh avait été estimé à 0.40 cts, alors qu'en 2023 il a réussi à être négocié à 0.2240 cts.

7206.31301.03 – Analyses micropolluants

Moins d'analyses ont été nécessaires en 2023, d'où la différence avec le montant budgété.

7206.31320.00 – Honoraires inventaire et état des ouvrages - Step

Dans ce compte sont comptabilisés les frais concernant les Normes de Sécurité Santé au Travail (NSST) pour lesquelles le SEPE est en train de se mettre en conformité.

7206.31320.02 - Honoraires SEPE-Allaine, impacts des rejets urbains et 7206.46110.00 - Subvention cantonale impacts rejets Allaine

Ces analyses n'ont pas été réalisées en 2023 et donc pas de versement de subvention. Ces montants sont reportés au budget 2024, par contre le SEPE a payé en 2023 une facture de CHF 200.- au Canton pour un émolument d'octroi de subvention.

7206.31379.02 – Taxe sur la gestion des eaux de surfaces

Il s'agit d'une nouvelle taxe facturée depuis décembre 2022 par la Municipalité de Porrentruy. Lors de l'établissement du budget 2023 en septembre 2022, elle n'était pas encore connue.

Comptes 7206.31433.00 à 7206.31591.00

La plupart de ces postes ont nécessité moins de réparations en 2023, souhaitez-vous qu'on passe en revue poste après poste ? *Ce n'est pas le cas.*

7206.31999.00– Autres charges d'exploitation

Dans ce compte sont comptabilisées les frais de collations lors des visites de la Step.

Lors du budget 2023 il était prévu un montant de CHF 10'000.- pour la réalisation d'un film de présentation de la Step. Cette somme a été reportée sur le budget 2024.

Rien de particulier à signaler pour les autres charges.

Concernant les recettes :

7206.42609.02 – Remboursement de frais d'électricité

Le montant facturé a été inférieur au budget qui était prévu à 0.40 cts, alors que le kWh a été négocié en 2023 à 0.2240 cts.

7206.42609.04 - Prestations du SEPE dans les autres steps

En 2023, il y a eu une augmentation des prestations du SEPE dans les autres steps.

7206.43099.00 - Autres recettes d'exploitation

EAWAG Dübendorf a indemnisé le SEPE en 2023 d'un montant de CHF 3'500.- HT pour les prélèvements d'analyses du COVID-19. On retrouve dans ce compte également différentes réparations effectuées par le SEPE pour des dégâts sur des chambres par des tiers.

7206.43101.00 Prestations propres sur investissements

Il s'agit des différentes heures du personnel de la Step, consacrées pour les travaux d'investissements. Il y a une augmentation par rapport au budget suite au chantier du traitement des boues et à l'accident du Président M. Rotunno.

7206.45102.00 Prélèvement financement spécial maintien de la valeur

Dans ce compte sont comptabilisés les amortissements du Patrimoine administratif, ainsi que les intérêts sur les emprunts en 2023, conformément à la directive No 9.

Pour les autres recettes, rien de particulier à signaler.

L'excédent de dépenses pour 2023 s'élève à CHF 1'189.25. Ce montant sera couvert par les fonds propres.

Comptes d'investissements 2023

7206.50302.00 – Travaux pont roulant sur bassin secondaire

Différents travaux de modification des ponts ont été réalisés en 2023.

7206.50605.50 – Véhicules d'exploitation

Un véhicule Dacia Jogger a été acheté en 2023

7206.50607.00 – Entretien du décanteur primaire

Quelques travaux urgents ont été réalisés en 2023 et sont également comptabilisés dans ce compte les honoraires d'études de RWB pour la réhabilitation du soutirage des boues des décanteurs primaires.

Bilan

Concernant les débiteurs, toutes les factures ouvertes au 31.12.2023 ont été réglées par les différents débiteurs entre janvier et début juin 2024.

Le compte au Bilan 29002.00 « Fortune nette » s'élève au 01.01.2023 à CHF 460'418.79. Ce montant est inchangé depuis le 31.12.2021. Après comptabilisation de l'excédent de charges 2023 de CHF 1'189.25, il se monte à CHF 459'229.54.

Au vu de la bonne maîtrise des coûts d'exploitation, il peut être envisagé de redistribuer aux communes une partie de cette fortune.

Dès lors, sachant que le budget 2024 prévoit un excédent de charges de 164'815.55 couvert par les fonds propres, le montant disponible serait de CHF 294'413.99. Toutefois dans un souci de prudence par rapport à la situation économique conjoncturelle, il est proposé de lisser cette redistribution sur 3 ans, ce qui représente un montant d'env. CHF 100'000.- à verser aux communes, selon la clé de répartition 2023-2027.

Je n'ai pas d'autres remarques particulières, Merci de votre attention et je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Aucune question n'est posée concernant les comptes 2023.

a) Rapport de l'organe de contrôle

M. Godat de la Fiduciaire GNG Révision Sàrl donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes. La révision a eu lieu les 25 et 26 avril 2024. Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes annuels.

b) Approbation des comptes

- **Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.**

c) Décharge à la commission pour sa gestion

- **Décharge est donnée à l'unanimité à la commission pour sa gestion.**

5. Modification du règlement relatif au statut du personnel de la Step de Porrentruy

Ce point de l'ordre du jour a été supprimé selon les explications données au point 1.

6. Divers

Concernant le film vidéo programmé en 2024, Mme Valérie Voisard Bourquard se demande s'il n'est pas possible d'intégrer un volet sur la prévention et la sensibilisation aux problématiques environnementales. Les traitements phytosanitaires des particuliers dans les jardins se retrouvent dans les sources et ne sont pas dégradés, à contrario de l'eau qui est traitée à la Step.

M. Michel Rotunno considère que ce n'est pas le rôle à priori de la Step, mais on pourrait imaginer ajouter un élément dans ce sens à la vidéo prévue.

M. Denis Gatherat juge que ce volet peut être développé dans ce film.

M. Michel Rotunno propose un document ou un film utile et pédagogique, à présenter dans les communes, ainsi que pour les écoles.

Il s'agit d'expliquer les 5 phases de traitement des eaux à la Step, environ 30 secondes par phase, puis en complément un film pour développer le fonctionnement complet, d'environ 1 mn. 30.

M. Laurent Pilloud pose la question des eaux claires parasites. M. Rotunno indique que les infrastructures dans les communes sont partiellement déficientes et doivent être assainies.

La parole est donnée à Mme Karine Génesta-Nagel, qui relève l'importance de la Step pour la santé publique et les ressources en eau potable. Elle indique qu'à l'issue de l'assemblée une raclette est offerte par la Commune de Alle.

La commune de Alle est chaleureusement remerciée pour son accueil.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Courtedoux, probablement durant le courant du mois de novembre.

La présidente lève la séance à 19h15.

Courtedoux, le 7 juin 2024.

La Présidente
Valérie Bourquard Voisard



La secrétaire :
M.-Fr. Maître

